



Règlement du tirage
Financement cour d'école
École Beausoleil et du Parc – bâtiment du Parc

RACJ n° licence : 432371-1

1. La vente des billets pour le tirage débute le 23 mai 2022 à 8 h et se termine le 19 juin 2022 à 23 h 59.
2. Chaque billet donne la chance de gagner l'un des 4 certificats-cadeaux donnant droit à une nuitée à l'hôtel Valcartier ainsi que 4 accès au parc aquatique extérieur ou au Bora Parc du Village Vacances Valcartier d'une valeur de 500 \$.
3. Tous les champs du coupon de participation devront être remplis.
4. Pour participer au tirage de ces prix, tous les billets complétés devront être reçus au plus tard le 20 juin 9h au secrétariat de l'école.
5. Le nombre total de billets émis est de 3000 au coût de 5 \$ chacun numéroté de 0001 à 3000. Un total de 3000 billets sont mis en vente.
6. Les 4 prix seront tirés à l'école Beausoleil et du Parc – bâtiment du Parc, 90, boulevard des Français à Québec au G1C 2A7. Le tirage au lieu le 21 juin à 15 h au secrétariat de l'école.
7. Les gagnants seront choisis au hasard et les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus
8. Le nom des 4 gagnants seront publiés sur la page Facebook de l'école (École Beausoleil et du Parc – bâtiment du Parc) ainsi que le site Internet de l'école. (www.parc.csdps.qc.ca)
9. L'école contactera les gagnants dans les 48 heures suivants les tirages et les prix devront être réclamés au secrétariat de l'école avant le 30 juin 15h.
10. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite au tirage peut être soumis à la régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché

Restriction :

- Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus.
- Les gagnants doivent consentir à l'utilisation de leur nom à des fins publicitaires relatifs à ce tirage, si les organisateurs le désirent.

Généralités :

Les personnes qui participent au tirage reconnaissent avoir pris connaissance des présents règlements et acceptent de s'y conformer.

Les membres du comité organisateur du tirage ne sont pas responsables :

- Des billets de tirage perdus, volés, retardés détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés.
- De la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation du prix.